



**Service Public
Fédéral
FINANCES**

**TARIF-AVIS 204
20.12.2010**

**Administration générale des
DOUANES et ACCISES**

DROITS ADDITIONNELS A L'IMPORTATION

Suite au Règlement (UE) n° 1208/2010 de la Commission du 16 décembre 2010 (JO L 333 du 17 décembre 2010), la Commission communique que, à partir du 17 décembre 2010, des droits additionnels à l'importation sont également applicables sur les produits du code NC 0207 25 10.

Pour l'Administrateur général Douanes et Accises a.i. :
L'Auditeur général des finances f.f.,

B. LEROY
